



**RÉGION ACADÉMIQUE
MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIVISION DES
EXAMENS ET
CONCOURS**

**Bureau des
concours**

Arrêté n° RM-DEC-2024-18 du 16 avril 2024
portant composition du jury du concours
interne communs pour le recrutement dans le
deuxième grade de divers corps de
fonctionnaires de catégorie C

**Le Recteur de la Région académique
Recteur de l'académie de Mayotte**

VU le code de l'éducation nationale, notamment ses articles L.921-3 et R.262-1 à R.262-2 ;
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
VU l'arrêté du 05 octobre 2005 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale, modifié par l'arrêté du 24 octobre 2005 ;
VU le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;
VU l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs de 1^{ère} classe des administrations de l'Etat ;
VU l'arrêté du 30 mars 2007 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement des adjoints administratifs de l'administration centrale et les adjoints administratifs des services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale ;
VU la loi organique n° 2010-1486 du 07 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;
VU le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;
VU l'arrêté du 2 février 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C ;
Vu l'arrêté du 29 mars 2024 fixant au titre de l'année 2024 le nombre et la répartition des postes offerts aux concours communs pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C ;
VU le décret du 22 décembre 2022 portant nomination du M. Jacques MIKULOVIC, professeur des universités classe exceptionnelle, en qualité de recteur de la région académique de Mayotte, recteur de l'académie de Mayotte ;

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours commun interne pour le recrutement d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe pour la session 2024 est composé conformément à l'annexe jointe au présent arrêté ;

Article 2 : Calendrier des épreuves :

Les épreuves d'admissibilité se dérouleront **le mercredi 10 avril 2024** ;

Le jury d'admissibilité se réunira **le jeudi 25 avril 2024** ;

Les épreuves d'admission se dérouleront **du mercredi 22 mai 2024 au vendredi 24 mai 2024** ;

Article 3 : Le Secrétaire général d'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté ;

Fait à Mamoudzou, le 16 avril 2024

Le Recteur,
Jacques MIKULOVIC



**COMPOSITION DU JURY DU CONCOURS COMMUN INTERNE POUR LE RECRUTEMENT D'ADJOINT
ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE- SESSION 2024**

Président :

Patrice CHAPTARD

Directeur du pôle des services informatiques

Membres du jury :

Dalila KHOURTA

Gestionnaire Lycée de Chirongui

Delphine DOUCE

Responsable du pôle administratif et financier GIP FCIP
Mayotte